

Août 2010

Mairie de
BOESENBIESEN

22 Rue Principale
67390 BOESENBIESEN



Tél. 09 75 66 75 48

Fax 03 88 85 30 81

communedeboesenbiesen@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

- ⇒ Lundi 17h à 19h
- ⇒ Mercredi 11h à 12h
- ⇒ Jeudi 16h à 17h



RESEAU 67—BUS

- ⇒ Les **nouveaux horaires**, valables du 04/07 au 11/12/2010, pour la **ligne 521** (SCHOENAU-SELESTAT)
- ⇒ Un **plan des lignes et informations tarifaires pour les lignes interurbaines du Réseau 67**/bassin 500 Sélestat Alsace Centrale

sont **disponibles en mairie**.

Pour tous renseignements concernant le Réseau 67, vous pouvez également consulter le site www.bas-rhin.fr

NOTE D'INFORMATIONS

FERMETURE DE LA MAIRIE

Le **secrétariat de mairie** sera **fermé** du **30 août 2010** jusqu'au **19 septembre 2010**.

Les permanences reprendront normalement le 20 sept. 2010.

En cas d'urgence, veuillez vous adresser :

- ⇒ **au Maire** (Jean-Blaise LOOS 03.88.85.36.53)
- ⇒ **aux adjoints** (SIMLER Henri 03.88.85.32.21—KEUSCH J-Jacques 03.88.85.37.51)

TOURNOI DE VOLLEY SUR HERBE ET REPAS BIO

! RENDEZ VOUS LE 08 août 2010 !

Comme tous les ans, le Club des Jeunes de Boesenbiesen se mobilise pour organiser son traditionnel week-end de festivités. Cette année encore, le Bio et le Sport seront à l'honneur.

TOURNOI DE VOLLEY SUR HERBE

Pour rester fidèle à son esprit sportif, la journée du 8 août 2010 débutera par son traditionnel **tournoi de Volley Ball sur herbe à partir de 9h**.

Avis à tous les villageois !

LES INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DE GAMBERT CÉLINE AU 06.26.42.47.15.

REPAS BIO

Lors de la pause méridionale, le club des jeunes vous proposera un repas dans l'air du temps placé sous le signe du Bio. Vous pourrez déguster divers aliments issus de l'agriculture biologique.

Au menu : des salades et des frites qui accompagneront une viande à la broche. Et pour finir un dessert de saison

RÉSERVATION POSSIBLE AU 06.26.42.47.15

26° FÊTE DE LA TARTE FLAMBÉE

L'ACSL organise la 26^{ème} fête de la tarte flambée samedi 21 aout 2010 et dimanche 22 aout 2010.

Au programme le 21/08/2010 :

- ⇒ dès 18h : Tartes flambées, salées et sucrées
- ⇒ Bal champêtre animé par l'orchestre DECIBEL

Au programme le 22/08/2010 :

- ⇒ dès 17h : Tartes flambées salées et sucrées
- ⇒ Bal champêtre animé par l'orchestre IMAGINE

L'ACSL COMPTE SUR VOUS, VENEZ NOMBREUX!

L'association vous rappelle que les personnes qui sont prêtes à donner un coup de main lors de la fête de la tarte flambée seront les bienvenues. Qu'elles soient d'avance cordialement remerciées. Prière de le signaler à Bruno BOUILLE dans les meilleurs délais au 03 88 85 02 64.

L'association reste également ouverte à tous ceux qui souhaitent y adhérer. Les membres règlent une cotisation de 8€ (8€ et 5 € par couple) et profitent d'un tarif de faveur pour la location de la salle et bénéficient de la gratuité de la vaisselle.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

Gratuite et valable 10 ans, la demande de CNI est à déposer à la mairie de votre domicile.
Le délai de délivrance peut varier de 4 à 6 semaines.

Pièces à fournir (MAJEURS) :

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile à votre nom (facture EDF, téléphone, avis imposition, etc.)
- ⇒ L'ancienne CNI (pour remplacement ou renouvellement)
- ⇒ En cas de perte ou de vol : la déclaration de perte ou vol accompagnée de 25 € de timbres fiscaux

Les majeurs doivent se présenter en personne pour signer la demande et apposer l'empreinte.

Pièces à fournir (MINEURS) :

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile au nom du représentant légal (facture EDF, téléphone, avis imposition, etc.)
- ⇒ L'ancienne CNI (pour remplacement ou renouvellement)
- ⇒ En cas de perte ou de vol : la déclaration de perte ou vol accompagnée de 25 € de timbres fiscaux

Les mineurs doivent se présenter en mairie accompagnés du représentant légal. L'empreinte est obligatoire à partir de 14 ans.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Tout mineur français n'ayant pas de passeport valide personnel et qui doit quitter la métropole sans être accompagné d'une personne titulaire de l'autorité parentale doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire.

Cette autorisation est obligatoire pour franchir la frontière. Elle DOIT être accompagnée d'une CNI en cours de validité ou un passeport périmé depuis moins de 5 ans.

Pour obtenir une autorisation de sortie du territoire, la personne qui détient l'autorité parentale doit se présenter à la mairie de son domicile munie du livret de famille, de sa CNI et de celle du mineur concerné.

Cette autorisation est **gratuite et valable 5 ans**.

RENOV'HABITAT

Rénov'Habitat 67 est un programme visant à soutenir les propriétaires de logements du parc privé souhaitant engager des travaux de rénovation (occupants ou bailleurs).

Les permanences proches de chez vous :

⇒ Mardi **03/08/2010**
de **10h30 à 12h**

Communauté de Commune du **Grand Ried**

⇒ Mardi **07/09/2010**
de **10h30 à 12h**

Communauté de Commune de **MARCKOLSHEIM**

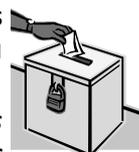
Si vous ne pouvez pas vous déplacer à ces permanences, n'hésitez pas à prendre des renseignements auprès du bureau d'études missionné par le Conseil Général sur le territoire de Sélestat :

URBAM CONSEIL—Frédéric VALENCE (opah.urbam.fr ou 03 29 64 45 19).

REVISION DES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Si vous avez déménagé en cours d'année 2009 ou 2010, vous êtes tenu de vous faire inscrire sur la liste de votre nouveau domicile.

Concernant les ressortissants de l'Union Européenne, l'inscription sur les listes complémentaires pour les élections des représentants au Parlement Européen et les élections municipales est possible.



Dans tous les cas, il vous suffit de vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'inscription est possible **jusqu'au 31 décembre 2010.**

Pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans il n'y a rien à faire, l'inscription est automatique. Pour plus de sécurité, vous pouvez vous adresser à la mairie qui confirmera (ou non) votre inscription.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS VOUS POUVEZ CONTACTER LA MAIRIE.